



**Question écrite : accessibilité des activités de loisirs et vacances
à destination des personnes handicapées majeures.**

Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de la Ministre déléguée chargée des personnes handicapées sur l'absence de prise en considération des activités de loisirs et vacances à destination des personnes handicapées majeures.

Alors que la Loi de février 2005 prévoit que l'État garantisse l'accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population ainsi que le maintien des personnes handicapées dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie, de nombreuses familles rencontrent des difficultés pour trouver des activités de loisirs et de vacances pour des personnes handicapées majeures.

Le Comité Interministériel du Handicap du 06 octobre 2022 a été l'occasion de rappeler les actions réalisées en matière d'accessibilité et fixer un cap, une méthode et des priorités pour ce nouveau quinquennat. Si beaucoup d'aspects de la vie quotidienne ont été cités, les activités de loisirs et de vacances semblent absentes des priorités. L'accessibilité des personnes handicapées a été envisagée pour tous les aspects de la vie quotidienne afin de favoriser l'inclusion, il est donc regrettable que l'accès aux activités de loisirs et vacances demeure restreint.

Aussi elle demande au Gouvernement quelles mesures entend-il mettre en place afin de favoriser l'accès aux activités de loisirs et de vacances des personnes handicapées majeures, de façon inclusive, comme le prévoit la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE